

FINALITE DE LA FORMATION

La finalité de la formation initiale des maîtres de l'IFM-NC est la préparation à la fonction d'instituteur du cadre territorial. Cette formation est validée par le diplôme d'instituteur délivré par l'Etat, représenté en Nouvelle-Calédonie par le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DE FIN DE FORMATION INITIALE

Principes généraux du « référentiel de compétences et capacités caractéristiques de l'instituteur » :

Référentiel de compétences présenté au C.O. du 16 mai 2000, complété et précisé par des extraits de la note de service n° 94.271 du 16/11/1994 – Réf. B.O.E.N. n° 43 p. 3126 du 24/11/1994

- L'instituteur est un maître polyvalent capable d'enseigner des disciplines dispensées à l'école primaire.
- Il a vocation à instruire et à éduquer de la petite section de maternelle au CM2.
- Il exerce un métier en constante évolution.

Ces compétences professionnelles s'organisent selon quatre grands domaines :

- I. Les disciplines enseignées à l'école primaire.**
- II. Les situations d'apprentissage.**
- III. La conduite de classe et la prise en compte de la diversité des élèves.**
- IV. L'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle.**

I – COMPETENCES RELATIVES A LA POLYVALENCE DU METIER D'INSTITUTEUR DANS L'ENSEIGNEMENT DES DIFFERENTES DISCIPLINES

Il est du ressort de la formation de préciser, pour chaque discipline ou par groupe de disciplines, en référence aux programmes de l'école primaire, quels sont les concepts ou notions, connaissances, démarches, méthodes et outils essentiels, que l'instituteur stagiaire, compte tenu de ses acquis, doit apprendre à maîtriser ou consolider au cours de sa formation. Les compétences qui doivent être acquises en fin de formation initiale ne doivent pas être essentiellement des compétences dans l'ordre de la discipline mais des compétences centrées sur la capacité à faire acquérir des savoir-faire.

Dans chaque discipline enseignée à l'école primaire, c'est-à-dire : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences physiques et technologie, biologie et géologie, langues vivantes, arts plastiques, musique et éducation physique et sportive, l'instituteur stagiaire doit être capable en fin de formation initiale de :

I.1 - Transférer des acquis universitaires dans des actions pédagogiques (actions dans les classes, conception d'outils...)

- Avoir acquis les informations, méthodes et démarches qui lui permettront d'accéder aux multiples ressources (documentation, expertises, outils et supports pédagogiques, technologies nouvelles d'information et de communication) existantes, susceptibles :
 - de l'aider dans la préparation et la conduite des activités d'enseignement,
 - d'enrichir sa culture personnelle dans les différents champs disciplinaires du programme de l'école.
- Avoir acquis, complété ou consolidé sa connaissance des concepts et notions, des démarches et méthodes clés des disciplines enseignées à l'école primaire.
- Avoir acquis les savoirs didactiques nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des apprentissages dans toutes les disciplines.

I.2 - Prendre en compte l'environnement social et culturel des enfants dans leurs apprentissages

- Etre capable de construire des activités en classe où les élèves peuvent acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines.
- Etre capable de concevoir dans le cadre de projets d'activités, des situations motivantes mobilisant plusieurs disciplines et les exploiter de manière cohérente.
- Etre capable de mener sur le plan morphosyntaxique, lexicale et sémantique une étude comparative entre le français et les principales langues vernaculaires.

II – COMPETENCES PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX SITUATIONS D'APPRENTISSAGE :

Concevoir une situation d'apprentissage, c'est-à-dire :

II.1 - Ordonner avec cohérence une programmation périodique de compétences à construire dans le cadre d'un projet d'activités.

- Définir un objectif d'apprentissage et en identifier les préalables.
- Définir l'activité en fonction des objectifs de l'école primaire et des acquis et capacités des élèves.
- Inscrire la situation dans une progression proposée à l'élève, l'inscrire dans une durée, concevoir les consignes, prévoir les supports.
- Identifier les obstacles que peuvent rencontrer les élèves, liés en particulier aux représentations et à une maîtrise insuffisante de la langue et définir des démarches pédagogiques pour améliorer celle-là, notamment pour les élèves dont le français n'est pas la langue première.
- Concevoir des activités de consolidation des acquis :
 - concevoir des exercices d'entraînement, en varier le nombre,
 - concevoir des exercices de mémorisation oraux et écrits,
 - concevoir des situations de réinvestissement des acquis y compris dans une autre discipline ou en relation avec d'autres disciplines.
- Concevoir des situations d'évaluation formative aux différents moments de l'apprentissage c'est-à-dire :
 - comprendre les fonctions de l'évaluation,
 - définir le niveau d'exigence de l'objectif à évaluer dans l'activité,
 - établir les indices de réussite,
 - analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs,
 - prévoir des activités de remédiation et d'approfondissement (situations de transfert) en fonction de cette analyse.

Mettre en œuvre, c'est-à-dire :

- Organiser l'espace de la classe et gérer le temps scolaire en fonction des activités prévues.
- Gérer les différents moments d'une séquence.
- Gérer l'alternance des temps de recherche et des temps de synthèse.
- Utiliser de façon appropriée les supports, outils, aides diverses : le tableau, les documents écrits et audiovisuels, les technologies modernes d'information et de communication, etc.
- Aider les élèves à prendre conscience des contraintes et des ressources propres aux différentes activités.

II.2 - Conduire des situations d'apprentissage en prenant compte les connaissances sur l'enfant (connaissances ethnologiques, processus d'apprentissage).

- Prendre en compte le développement psychologique et physiologique de l'enfant.
- Etre sensible aux rythmes d'apprentissage des élèves et avoir le souci de les prendre en compte.
- Tirer parti des erreurs et des réussites des élèves.
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions orales, vérification des consignes, etc.).

Analyser une situation d'apprentissage, c'est-à-dire :

II.3 - Proposer des dispositifs d'évaluation sommative en relation avec les compétences visées.

- Mettre en relation les différents aspects d'une situation d'apprentissage, notamment les résultats obtenus et le comportement des élèves avec le projet et les données de départ.
- Mesurer l'efficacité de son action et en tenir compte pour la conception et la planification des séquences futures.

III – COMPETENCES LIEES A LA CONDUITE DE LA CLASSE ET A LA PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE DES ELEVES :

Exercice de l'autorité et maîtrise de l'action pédagogique :

L'instituteur stagiaire doit être capable en fin de formation initiale de :

- Elaborer, faire comprendre et faire respecter, en fonction de l'âge des enfants les consignes de travail et les règles de vie collective dans la classe.
- Etre attentif aux réactions des élèves : proposer des substituts aux activités prévues, en varier les modalités, relancer l'intérêt des élèves.
- Prendre en compte les aspects ethnopsychologiques, motivationnels et psycho-affectifs (estime de soi, sentiment de compétence...) inhérents à toute situation d'apprentissage.
- Savoir situer les élèves dans une dynamique de progrès et les responsabiliser.
- Se mettre à l'écoute des élèves et développer une écoute mutuelle dans la classe.

Gestion de la classe et de la diversité des élèves :

Attaché à la réussite de tous les élèves, quels que soient leurs atouts et leurs difficultés, l'instituteur stagiaire devra être sensible à la diversité des élèves, de telle sorte qu'il puisse, dans sa classe :

III.1 - Conduire un projet de classe qui prend en compte l'hétérogénéité des élèves par la différenciation pédagogique.

- Gérer des modalités pédagogiques différentes en fonction de la diversité des tâches et des formes de travail.
- Tirer parti des évaluations normatives proposées en fin de cycle.
- Tirer parti de la diversité des goûts et des cultures, des aptitudes et des rythmes d'apprentissage des élèves.
- Varier les situations d'apprentissage (magistrales, individualisées, interactives) pour atteindre un même objectif.
- Utiliser successivement ou simultanément différents supports et différentes modalités de travail des élèves au sein de la classe (travail collectif, individualisé ou en groupe).

Gestion de la classe et de la diversité des élèves :

Attaché à la réussite de tous les élèves, quels que soient leurs atouts et leurs difficultés, l'instituteur stagiaire devra être sensible à la diversité des élèves, de telle sorte qu'il puisse, dans l'école :

- Rechercher des modalités de travail en équipe qui lui permettront de comprendre les enjeux d'un projet de cycle et d'un projet d'école.
- Repérer les différentes formes de regroupement possibles des élèves de plusieurs classes d'une école, en liaison avec l'équipe de maîtres.
- Travailler en collaboration avec les enseignants des structures spécialisées pour prendre en compte les élèves en difficulté et les élèves handicapés intégrés dans les classes.

IV – COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE LA RESPONSABILITE EDUCATIVE ET DE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'INSTITUTEUR STAGIAIRE :

La responsabilité de l'instituteur s'exerce dans un cadre de valeurs de référence qui sont celles du Service Public d'Education. L'instituteur stagiaire aura reçu une information suffisante sur le système éducatif de telle sorte qu'il aura été sensibilisé à cette dimension de sa fonction. Il aura eu l'occasion d'identifier les valeurs qui constituent le fondement du système éducatif, d'y réfléchir dans des situations concrètes et d'accéder aux principaux textes de référence.

L'instituteur stagiaire doit être capable en fin de formation initiale de :

IV.1 - Mettre en œuvre des techniques de communication face aux différents acteurs et partenaires du système éducatif.

- Situer les missions de l'école primaire par rapport aux missions des autres ordres d'enseignement et en priorité celles du collège.
- Identifier les relations entre l'école et son environnement social, économique et culturel.

IV.2 - Agir de manière pertinente et efficace dans le cadre institutionnel en mobilisant les connaissances juridiques et administratives.

- Connaître les démarches et dispositifs assurant la continuité et la cohérence des apprentissages à l'école primaire dans le cadre des trois cycles.
- Connaître les structures du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie et en priorité celles qui concernent l'école primaire ainsi que la réglementation en vigueur.

IV.3 - Conduire, en partenariat institutionnel et non institutionnel, des projets d'aide spécifique, dans le cycle, dans l'école.

- Identifier les partenaires avec lesquels il sera amené à être en relation (collectivités locales, santé, justice, police, milieu associatif, association de parents d'élèves, etc.)

CONCLUSION

On gardera à l'esprit le fait que ces compétences pour la majorité d'entre elles acquises par l'enseignant débutant, demandent à être consolidées et enrichies tout au long de la carrière. En conséquence, c'est un enjeu fondamental de la formation initiale que de s'attacher à développer, chez tous les futurs enseignants, à la fois les capacités à analyser et à évaluer sa pratique professionnelle et le goût de poursuivre sa propre formation.

Il aura acquis une claire conscience de ce que le métier d'enseignant s'exerce dans le cadre (et donc avec le soutien) d'une équipe attachée à réaliser un projet pédagogique.

C'est à cette condition que les instituteurs pourront progressivement se forger une identité professionnelle qui leur permettra à la fois d'exercer un métier en constante évolution et d'assumer la diversité des élèves et des situations d'enseignement.